

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE AU CAMEROUN

REGARD DE FONDEMOS



KOACI

Le samedi 5 avril, le parlement camerounais a voté à 200 voix contre 18 en faveur d'une révision constitutionnelle réintroduisant le poste de vice-président.

Le texte, boycotté par le principal parti d'opposition, confère **au président Paul Biya, 93 ans, au pouvoir depuis plus de 42 ans, le seul droit de nommer et de révoquer la personne qui lui succéderait en cas de vacance du pouvoir.**

Selon la nouvelle Constitution, si la présidence venait à être vacante, le vice-président nommé prendrait automatiquement la tête de l'État jusqu'à la fin du mandat en cours, soit jusqu'en 2032, sans

qu'aucune élection ne soit organisée. **En pratique, le peuple camerounais pourrait se retrouver gouverné pendant des années par quelqu'un qu'il n'a jamais élu.**

La procédure du vote elle-même soulève une question supplémentaire de légitimité : **les députés qui ont approuvé cet amendement l'ont fait après avoir prolongé leur propre mandat de neuf mois en mars.** Ils ont voté pour rester en fonction jusqu'en décembre 2026.

Le député d'opposition Cabral Libii a rappelé que depuis 2007, les élections législatives sont systématiquement décalées de douze à dix-huit mois. Pour Edith Kah Walla, leader du mouvement Stand Up for Cameroon, cette décision unilatérale du camp présidentiel constituait « *un déni de démocratie* », privant les citoyens d'un moyen d'exprimer leur aspiration au changement.

Ce sont ces mêmes députés à la légitimité contestée qui ont réécrit les règles de la succession. Plusieurs élus de l'opposition réclamaient la tenue d'un référendum avant toute réforme constitutionnelle.

Sur le fond, la condamnation par l'opposition a été

immédiate. Le député Jean Michel Nintcheu a dénoncé un « *coup d'État constitutionnel* » et « *la consécration de la succession nominative* ». Le député Fusi Namukong a été sans ambiguïté : « *Ce n'est pas démocratique. Dans une république, ceux qui exercent le pouvoir au plus haut niveau de l'État doivent être élus et non nommés.* »

La société civile a fait écho à ces inquiétudes. Le Barreau du Cameroun a alerté sur une « *atteinte au principe de l'élection du président au suffrage universel* ». L'économiste et militante Rebecca Enonchong a été directe : « *Le peuple est écarté. Le même régime reste au pouvoir.* »

Il s'agit de la première révision constitutionnelle majeure du Cameroun depuis 2008, lorsque la limitation des mandats présidentiels avait été supprimée, une décision suivie d'une violente répression.

Lorsque la compétition électorale menace ceux qui sont au pouvoir, les règles sont réécrites pour l'éviter.